



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

CPRC

CANADIAN POLICE RESEARCH CENTRE



CCRP

CENTRE CANADIEN DE RECHERCHES POLICIERES

TM-04-96

RAPPORT FINAL DU PROJET PILOTE SUR L'UTILISATION DU CAPSICUM

By: Assistant-directeur John Dalzell
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

TECHNICAL MEMORANDUM

Submitted by
Service de police de la Communauté urbaine de Montréal

August, 1995

NOTE: Further information
about this report can be
obtained by calling the
CPRC information number
(613) 998-6343

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use.

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.

COMMUNAUTÉ
URBAINE
DE MONTRÉAL



**Rapport final
du projet pilote
sur l'utilisation
du CAPSICUM**



Préparé par John Dalzell
Assistant-directeur / Région ouest

Août 1995

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	2
INTRODUCTION	3
REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES	4
OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE	11
• Comité de coordination	11
• Échantillonnage	12
• Cadre administratif et directionnel	13
• Formation	16
• Processus de neutralisation	19
• Plan de communication	20
ÉVALUATION DES RÉSULTATS	21
• Sommaire des utilisations	21
• Résultats des questionnaires et des rencontres en « séances de rétroaction »	27
• Autres vérifications	31
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	32
REMERCIEMENTS	35
BIBLIOGRAPHIE	36
ANNEXES	37

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Très peu d'équipements policiers n'auront généré autant d'attention et de controverse que *l'oléorésine Capsicum* que certains services policiers canadiens ont adopté ces dernières années.

En 1993, la Direction du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal envisageait elle aussi d'expérimenter ce produit par le personnel policier des opérations. Toutefois, la Direction a décidé de faire suspendre l'expérimentation en attendant les résultats d'études américaines examinant certains décès de prévenus ayant été aspergés par le produit.

Ce n'est qu'en mars 1994 qu'une étude exhaustive, commandée par le National Institute of Justice des Etats-Unis et publiée dans « The Executive Brief », concluait que *l'oléorésine Capsicum* n'y est pour rien dans **aucun** des vingt-deux (22) décès examinés.

En avril 1994, la Direction du Service a donc décidé de poursuivre l'expérimentation en commandant la tenue d'un projet pilote impliquant quelque six cent vingt-six (626) policiers des districts 22, 25, 33 et 44. Entre les mois d'août et novembre 1994, les volets touchant le cadre administratif et directionnel, l'acquisition et la gestion des équipements de même que l'élaboration et la diffusion du plan de formation, ont été réalisés.

Quelque soixante-trois (63) utilisations ont été enregistrées de décembre 1994 à la fin d'avril 1995. L'évaluation de chacune desdites utilisations et les informations obtenues des policiers utilisateurs nous amènent à la conclusion suivante. Il n'y a aucun doute quant à l'efficacité et la rentabilité de *l'oléorésine Capsicum* comme arme intermédiaire, lorsque les policiers sont confrontés à des personnes agressives ou violentes.

Par conséquent, le groupe de travail du présent rapport recommande que *l'oléorésine Capsicum* soit distribué, dans les meilleurs délais, à tout le personnel policier des opérations.

EXECUTIVE SUMMARY

There have been very few pieces of police equipment that have generated as much attention and stirred up as much controversy as ***oleoresin capsicum*** which certain Canadian police forces have adopted these last few years.

In 1993, the Management of the Montreal Urban Community Police Department also contemplated letting its operational police personnel experiment with this product. However, Management decided to discontinue the experiment pending the results of American studies investigating into certain deaths of prisoners who had been sprayed with the product.

It was not until March 1994 that an exhaustive study, ordered by the US National Institute of Justice and published in "The Executive Brief", found that ***oleoresin capsicum*** had not been responsible for **any** of the twenty-two (22) investigated deaths.

Consequently in April 1994, the force's Management elected to carry on with the experimenting by ordering a pilot project involving some six hundred and twenty-six (626) police officers in districts 22, 25, 33 and 44. From August to November 1994, the aspects regarding the administrative and executive staff, the acquisition and management of the equipment and the development and dissemination of the training plan were completed.

Some sixty-three (63) uses were recorded between December 1994 and the end of April 1995. After reviewing each of said uses and the information picked up from the police officers who had used the product, we came to the following conclusion: There is no doubt as to the cost/effectiveness of ***oleoresin capsicum*** as a an intermediate weapon, when police officers are confronted with aggressive and/or violent individuals.

Consequently, the task force in this case has recommended that ***oleoresin capsicum*** be distributed, as quickly as possible, to all operational police personnel.

INTRODUCTION

Le 23 juin 1994, le comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, par sa résolution 94-63, autorisait son Service de Police à réaliser un projet pilote impliquant l'utilisation de l'oléorésine capsicum (o/c), par le personnel policier de quatre (4) districts, soit les 22, 25, 33 et 44.

Contexte

Les expériences antérieures du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal avec l'oléorésine Capsicum datent de 1992/1993. A cette époque, la section Technique a été appelée à faire une évaluation de différentes armes intermédiaires, notamment le gaz «**Capsicum**». La recommandation formulée par le Commandant de la Division des Services techniques était à l'effet que *oléorésine Capsicum*, sous forme d'une canette aérosol, serait un outil complémentaire pour le policier patrouilleur lorsque confronté à des individus agressifs ou violents. Ils ont évalué deux (2) modèles d'aérosol, soit le «*Cap Stun*» et le «*First Defense*» et les deux modèles ont répondu aux exigences du commandant de la section Technique.

La Direction du Service a commandé une deuxième étude portant principalement sur l'expérience pilote du Service de police d'Edmonton, qui avait à ce moment quelques dix-huit (18) mois d'utilisation du produit. Dans le rapport déposé par M. Jean Collin, le 28 avril 1993, celui-ci recommandait l'utilisation de *oléorésine Capsicum* comme arme intermédiaire, avec une distribution de cet équipement à tout le personnel policier dit opérationnel. Ainsi, son rapport contient des recommandations en ce qui a trait à la formation, l'élaboration de politiques et procédures, la confection d'un rapport circonstanciel suite à chaque utilisation et, finalement l'aménagement dans tous les districts d'une installation nécessaire à la neutralisation des personnes aspergées.

Une préoccupation de plus en plus grandissante des instances politiques et dirigeants des services policiers autour des décès de prévenus qui ont été aspergés par *oléorésine Capsicum*, principalement aux Etats-Unis, a amené une suspension des décisions dans ce dossier.

Ce n'est qu'en mars 1994 que le dossier fut réactivé suite à la publication de l'étude effectuée par l'Association Internationale des Chefs de Police, démontrant que l'oléorésine Capsicum à lui seul n'avait entraîné la mort dans aucun des vingt-deux (22) décès étudiés et la responsabilité de mener à terme ce nouveau projet pilote du Service de police a été confiée à l'Assistant-directeur, M. John Dalzell.

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Il me semblait **impératif** dès le début de ce rapport de vous communiquer le contenu de quelques études qui m'apparaissaient capitales, afin de vous permettre de bien saisir certains des enjeux autour de l'oléorésine *Capsicum*, de même que la teneur et la portée de quelques-unes des recommandations formulées.

Étude de la Gendarmerie Royale du Canada (1)

La Gendarmerie Royale du Canada, de concert avec le Centre Canadien de la Recherche Policière, a effectué une étude dans quatre (4) grands détachements de la Division « E » (Colombie Britannique) vers la fin de 1992 et le début de 1993.

L'étude portait sur deux (2) volets dont, d'abord, l'évaluation de trois (3) modèles d'oléorésine *Capsicum*, à savoir le « *First defense* », le « *Cap-Stun* » et le « *Punch II* ». Le deuxième volet de l'étude portait sur la pertinence ou non d'équiper le personnel de la G.R.C. avec cette arme intermédiaire. Au cours de la période expérimentale, quelques deux cents (200) policiers ont été équipés avec un de ces trois (3) modèles et un total de 164 cas d'utilisation ont été comptabilisés.

Comme l'indique le sergent d'état-major R. Bonnar, dans la conclusion de son rapport préparé en avril 1993:

« Les résultats de cette étude se sont avérés extrêmement encourageants. Les essais ont confirmé que l'oléorésine de capscine est une solution de rechange efficace à l'utilisation d'une force mortelle ou de moyens destinés à neutraliser, comme le bâton de défense. Un effet positif non prévu sur le moral des membres qui ont été formés à utiliser ce produit a également été observé. Les membres appelés dans des situations pouvant donner lieu à des blessures constatent que « la capscine leur permet d'éviter effacement la confrontation physique. »

A la suite de ces résultats, la Direction de la G.R.C. a approuvé l'utilisation de l'oléorésine *Capsicum* et a retenu le modèle « *First defense* » parmi les trois (3) expérimentés.

La distribution s'est faite d'abord auprès du personnel policier en uniforme, oeuvrant dans les unités opérationnelles, suivie d'une distribution auprès de ceux qui travaillent en civil, toujours dans les unités opérationnelles. Selon les informations obtenues récemment, tout ce personnel est maintenant équipé de l'oléorésine *Capsicum*.

(1) Étude d'évaluation / L'oléorésine de capscine en aérosol / GRC-CCRP

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude de la Police Métropolitaine de Toronto (2)

A deux (2) occasions l'*oléorésine Capsicum* a dû être expérimentée par nos collègues policiers de Toronto. Une première étude auprès de cent (100) policiers, survenue entre mai 1992 et avril 1993, n'a pas été concluante en raison, entre autres, du très peu de cas d'utilisation (10). C'est pour cela qu'une deuxième étude a été commandée en juin 1993 avec une distribution élargie cette fois-ci à quelque quatre cents (400) policiers additionnels. A travers ces deux (2) études un total de quarante-quatre (44) utilisations des produits expérimentés, soit le « *First defense* » et le « *Punch II* » ont été enregistrées.

Muni des résultats favorables, le Directeur du Service de police à l'époque, M. William J. McCormack, a déposé devant les membres du Police Services Board, le 16 février 1995, un rapport recommandant l'acquisition du modèle « *First Defense* » de l'*oléorésine Capsicum* », et que ce produit soit distribué à tous les policiers « *on front-line uniform and plain clothes function* ». Il est à noter que le Directeur Mc Cormack recommandait l'aspersion **obligatoire** de tous les policiers équipés, à l'exception de ceux ayant des restrictions médicales confirmées par un écrit d'un médecin.

Le «Police Services Board » de la Police Métropolitaine de Toronto a entériné les recommandations du Directeur Mc Cormack et, présentement, la Direction du Service est en voie d'évaluer l'acquisition de canettes aérosol à jet conique vs jet direct. Une fois le choix fait, cet équipement sera distribué à tout le personnel policier des opérations, en débutant avec les patrouilleurs ainsi que ceux oeuvrant dans les sections spécialisées telles que Stupéfiants, Moralité, etc.

D'ici à la fin de l'année courante, la distribution devrait être complétée.

(2) Évaluation / Oleoresin Capsicum Aerosol Projectors / Metropolitan Toronto Police

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude de la Police Municipale d'Edmonton (3)

Le Service de police de la Ville d'Edmonton a expérimenté l'utilisation de *l'oléorésine Capsicum* comme alternative à l'arme à feu, lors d'interventions auprès des personnes agressives ou violentes.

Entre septembre 1991 et mai 1992, le personnel policier opérationnel a été équipé avec *l'oléorésine Capsicum* et un total de soixante-quatorze (74) utilisations ont été enregistrées au cours de cette période. Selon le rapport préparé par le sergent N. Lipinski, *l'oléorésine Capsicum* était très efficace dans soixante-neuf (69) des soixante-quatorze (74) utilisations et moyennement efficace dans quatre (4) autres cas. Le seul cas d'utilisation *peu efficace* concernait un prévenu hautement intoxiqué par un stupéfiant (PCP).

L'étude du Service de police d'Edmonton se démarque par une recherche exhaustive sur quatre (4) modèles différents *d'oléorésine Capsicum* en comparant les volets suivants de chacun des modèles:

- coût / nombre de jets / distance des jets
- concentration de *l'oléorésine Capsicum* selon le manufacturier,
- concentration de *l'oléorésine Capsicum* selon le Conseil National de la Recherche,
- inflammabilité et largeur du jet à deux mètres,
- les étuis,
- le mécanisme de sécurité et
- la composition alcool/eau.

(3) Oleoresin Capsicum Evaluation / Edmonton Police Service

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude / Police Municipale d'Edmonton (suite)

L'expérience terrain, jumelée avec l'expérimentation en laboratoire, les a amenés à retenir l'*oléorésine Capsicum comme arme* intermédiaire et à choisir le modèle « *First defense MK3* »,

Une distribution de cet équipement auprès tout le personnel affecté à des opérations policières a été effectuée au cours de 1994.

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude effectuée par l'Association Internationale des Chefs de Police (A.I.C.P.) (4)

C'est en raison du signalement d'une trentaine de cas où un suspect est mort après avoir été immobilisé à l'aide de *l'oléorésine Capsicum* que l'Institut National de la Justice des Etats-Unis a demandé à l'A.I.C.P. de recueillir des données auprès de ses membres sur de tels cas, puis de déterminer si *l'oléorésine Capsicum* a pu y être pour quelque chose. Le rapport de l'A.I.C.P. publié dans « l'Executive Brief » de mars 1994 fait, état de quelques trente (30) incidents, survenus entre août 1990 et décembre 1993 aux Etats-Unis où un détenu est décédé à la suite d'une intervention policière au cours de laquelle on avait utilisé *l'oléorésine Capsicum*.

L'étude de ces trente (30) cas révèle que les prévenus décédés avaient plusieurs points en commun. D'abord, tous étaient du sexe masculin, s'étaient comportés de façon combative ou bizarre et avaient résisté à leur arrestation. La plupart d'entre eux avaient consommé de l'alcool et/ou de la drogue et, dans la majorité des cas, *l'oléorésine Capsicum* s'était avéré soit peu ou moins efficace. En général, les techniques de contrainte ont été employées « après la vaporisation » et dans tous les cas, sauf un, le détenu est décédé pendant ou peu de temps après la bagarre.

Dans vingt-deux (22) de ces cas, l'A.I.C.P. a pu faire une étude plus approfondie des incidents en examinant, entre autres, les rapports d'autopsie ainsi que les rapports de police. La conclusion tirée est à l'effet que *l'oléorésine Capsicum*, à lui seul, n'avait entraîné la mort dans **aucun des vingt-deux (22) cas**.

Dans les faits, l'étude a révélé que, dans dix-huit (18) des cas, le détenu s'était étouffé et serait mort par asphyxie positionnelle, soit lors du transport ou de la détention, combinée avec une forte consommation de drogue ou d'alcool. Parmi les quatre (4) autres décès, trois (3) étaient reliés directement à une consommation élevée de cocaïne et, dans le dernier cas, le détenu avait pris de la cocaïne en plus de souffrir aussi d'une maladie.

(4) L'aérosol Capsique est-il mortel? / Association Internationale des Chefs de Police

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude effectuée par l'Association Internationale des Chefs de Police (A.I.C.P.)

(suite)

Le document fait aussi mention que bon nombre de détenus se sont étouffés parce qu'on leur avait menotté les mains derrière le dos et qu'on les avait couchés sur le ventre ou dans une position qui leur permettait de se retourner sur le ventre. Dans certains cas les policiers leur avaient mis des fers aux pieds en plus de les avoir ligotés ou de leur avoir pressé dans le dos. Par ailleurs, les détenus avaient souvent été transportés en position couchée et bon nombre d'entre eux possédaient un gros ventre.

Bien que les auteurs aient jugé que dans **aucun** des vingt-deux (22) cas l'oléorésine *Capsicum* avait causé la mort ou y avait contribué d'une façon significative, ils ont quand même conclu que, dans la plupart des cas, le décès par asphyxie était attribuable surtout à la position ventrale du prévenu mais aussi à la présence d'autres facteurs dont la consommation de drogue, la maladie et l'obésité.

Cela explique la recommandation à l'effet que tous les policiers doivent être sensibilisés au problème du décès d'un prévenu suite à une arrestation, particulièrement lorsqu'on a affaire à un individu possédant les quatre (4) états pathologiques suivants:

- l'asphyxie attribuable à la position,
- L'intoxication par la cocaïne,
- le délire aigu et
- le syndrome malin des neuroleptiques.

Ils rappellent à ces derniers de surveiller attentivement toutes les personnes manifestant ces symptômes et cela dès le début du transport ainsi que pendant toute la période de détention.

REVUE DE QUELQUES ÉTUDES PERTINENTES

Étude du « American Civil Liberties Union of Southern California (ACLU) »

Une publication du ACLU, datée de juin 1995, dresse un bilan de l'utilisation de *l'oléorésine Capsicum* depuis son adoption par les Services policiers californiens en octobre 1992. Au cours des trois (3) dernières années, quelques 16,000 utilisations ont été enregistrées, ce qui représente une moyenne de vingt-quatre (24) utilisations quotidiennes. Le document mentionne, qu'entre le 1er janvier 1993 et le 1er juin 1995, vingt-six (26) personnes sont mortes suite à des interventions policières où on a eu recours à *l'oléorésine Capsicum*.

En dépit du fait que dans aucun des vingt-six (26) incidents examinés le décès était attribuable à *l'oléorésine Capsicum*, il n'en demeure pas moins que les membres de l'ACLU trouvent de plus en plus préoccupant l'utilisation de *l'oléorésine Capsicum*, précisément lors de situations où aucune poursuite criminelle ni accusation quelconque sont entamées auprès des prévenus. Par ailleurs, ce même organisme s'interroge sérieusement sur la révision des normes de sécurité et d'efficacité par les instances gouvernementales, révision attendue depuis déjà quelques années.

Les conclusions dégagées dans l'étude sont les suivantes:

- l'efficacité du produit est restreinte lorsque utilisé sur des personnes intoxiquées par des stupéfiants, ou qui sont visiblement en crise hystérique,
- que des personnes souffrant de maladie respiratoire, particulièrement l'asthme, peuvent subir des blessures sérieuses, si aspergées,
- qu'il y a une forte corrélation lors d'utilisation de *l'oléorésine Capsicum* combiné avec les techniques de contrôle physique (hogtie) et la mort,
- que le Département de la Justice de la Californie mette en place des mécanismes rigoureux afin de suivre tous les décès survenus suite à l'utilisation de *l'oléorésine Capsicum*,
- que les Départements gouvernementaux de la Californie, responsables des Services policiers, se chargent d'informer tous les policiers à l'effet qu'une grande prudence s'exerce si on désire utiliser plus qu'un (1) jet d'*oléorésine Capsicum* lors d'une intervention..

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Comité de coordination

La réussite d'un projet de cette envergure repose sur la participation et collaboration de plusieurs personnes. Un groupe de travail chargé de l'ensemble des volets du projet a été mis sur pied. Outre les commandants des **4 districts** concernés, j'ai fait appel aux représentants des unités suivantes;

- Formation
- Budget / Approvisionnements et services
- Technique
- Recherche et planification
- Parc automobile (armurier)
- Relations Publiques et Socio-communautaires (communications)
- Méthodes et développement informatique

La Fraternité des Policiers et Policières de la CUM fut aussi invitée à se joindre au groupe, de même que l'inspecteur-chef Jean Collin comme personne ressource.

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

L'échantillonnage

Les premières réunions du groupe de travail, chargé de réaliser le projet pilote, ont eu lieu en août/septembre **1994**. Lors de ces rencontres nous avons élaboré l'ensemble des volets du projet pilote et avons commencé d'abord d'identifier le personnel policier participant des quatre (4) districts. Nous avons arrêté notre choix sur le suivant:

- ⇒ tout le personnel policier factionnaire et patrouilleur,
- ⇒ les agents de circulation, d'enquêtes accidents, de police jeunesse et de prévention du crime, les agents enquêteur gendarmerie et validateur d'information,
- ⇒ les sergents et lieutenants des équipes de travail,
- ⇒ les sergents-détectives et lieutenants-détectives,
- ⇒ les officiers responsables du Soutien opérationnel et de Police jeunesse.

Le nombre total s'est chiffré à quelque six cents vingt-six (626) participants , repartis de la façon suivante:

District 22	District 25	District 33	District 44
124	175	218	109

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Cadre administratif et directionnel

Politiques et procédures

La politique du Service sur utilisation de la force (PGO 502), en vigueur depuis le 14 octobre 1993, fait appel au discernement des policiers lorsqu'une force physique ou autre s'avère nécessaire lors d'une intervention. Il est clairement indiqué qu'on ne doit utiliser que **la force minimale nécessaire**, tout en respectant l'intégrité, les droits et la liberté de la personne concernée.

A notre avis , cette politique nous semblait adéquate pour les fins du projet pilote et pour cette raison nous avons concentré nos efforts sur l'élaboration d'un *guide d'intervention* (6), visant à outiller les policiers utilisateurs avec tous les renseignements pertinents. Les sujets suivants ont été abordés:

- le positionnement du capsicum dans le concept d'un *continuum de la force*,
- l'usage et l'entreposage du produit,
- un rappel de certains conseils pratiques,
- les premiers soins à donner à une personne aspergée,
- quoi faire si une tierce personne était aspergée accidentellement.

(6) Guide d'intervention / Annexe A

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Cadre administratif et directionnel

Gestion des équipements

Les produits à base *d'oléorésine capsicum* sont des armes prohibées au sens de l'article **84** du Code Criminel et du décret no.1 sur les armes prohibées. Par contre, l'article 92b. du Code Criminel autorise les agents de la paix à les utiliser dans l'exercice de leurs fonctions, et aucune norme a été édictée quant à l'entreposage desdites armes prohibées par les policiers.

Dans un esprit de prudence et de prévention nous avons, cependant, retenu les mêmes règles qui s'appliquent à toute entreprise qui fabrique, importe, exporte ou fait le commerce des armes prohibées tel que décrit dans le Règlement sur le contrôle des armes prohibées.

Brièvement, ce règlement exige une rigueur, au niveau de la sécurité, contre toute perte, vol ou manipulation non conformes aux articles 84 et 92b du code criminel. Ainsi, un inventaire précis doit être maintenu illustrant où se trouvent les armes en tout temps. Finalement le règlement nous oblige à garantir que seules les personnes autorisées auront accès aux endroits d'entreposage et de manipulation.

Pour ces motifs, nous avons retenu le système de gestion des armes à feu actuellement en vigueur au Service, plaçant dans les mains de l'armurier ainsi que celles des commandants des 4 districts concernés l'ensemble des responsabilités de gestion de ces équipements.

La présence d'un numéro de série sur chacune des canettes aérosol facilite les contrôles mis en place et, comme c'est le cas pour les armes à feu et les menottes, chaque employé devait signer une formule au moment de la distribution des équipements.

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Cadre administratif et directionnel (suite)

Rapport « Relevé d'utilisation du Capsicum » (7)

L'élaboration d'un rapport « Relevé d'utilisation du Capsicum visait trois (3) buts distincts. D'abord, ce document servait à nous communiquer certains renseignements sur le contexte environnemental ainsi que sur le comportement des personnes aspergées. De plus, le document invitait le policier utilisateur à se prononcer sur l'efficacité de *l'oléorésine Capsicum* et tout renseignement relatif à la neutralisation des personnes aspergées intentionnellement ou par accident.

Le deuxième but du rapport complémentaire était de permettre une plus grande implication et responsabilisation au niveau des superviseurs et des officiers des équipes de travail. Pour ce faire, le document prévoyait l'appréciation des superviseurs dans chaque cas d'utilisation et invitait également le Chargé de relève à se prononcer sur la justification ou non de cette utilisation, en plus de nous communiquer toute autre information ou recommandation qu'il jugeait pertinente.

Finalement, *l'oléorésine Capsicum* étant considéré comme une arme prohibée par les législateurs, nous avons cru bon de maintenir l'exigence du rapport circonstanciel suite à chaque utilisation.

(7) Relevé d'utilisation du «Capsicum» / SPCUM (Annexe B)

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Formation

Le plan de formation destiné aux quelque six cents vingt-six (626) policiers concernés par le projet pilote devait répondre à trois (3) objectifs principaux, à savoir:

- équiper tous les participants avec une connaissance complète des produits à base *d'olérosine Capsicum* et, particulièrement, celui du modèle « *Cap-Stun* »;
- habiliter chacun à utiliser *l'oléorésine Capsicum* d'une façon sécuritaire et efficace;
- permettre à chacun l'opportunité d'expérimenter les effets physiologiques

L'examen des contenus de formation des Services policiers d'Ottawa et d'Edmonton, en plus des expériences de notre Service, nous a amené à élaborer un plan de formation d'une durée de deux (2) jours pour les superviseurs instructeurs et d'une (1) journée pour chacun des policiers utilisateurs.

La pierre angulaire de notre formation reposait sur l'implication d'un superviseur sur chacune des équipes de travail, chargé d'agir comme responsable du projet pilote, y compris les responsabilités d'officier instructeur auprès de son personnel.

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Formation (suite)

La sélection des superviseurs instructeurs a été effectuée par les Commandants des districts en se basant sur deux (2) critères importants, soit,

- la permanence sur son équipe de travail pendant toute la durée du projet,
- l'acceptation volontaire d'être aspergé lors de sa formation.

A notre avis, et tel que confirmé dans quelques-unes des études citées dans ce rapport, il était impératif que tous les superviseurs instructeur aient expérimenté les effets du produit eux-mêmes. Par ce geste, ils s'assuraient non seulement d'une meilleure appréciation de l'ensemble des impacts de *loléorésine Capsicum* mais aussi une plus grande crédibilité auprès de leur personnel lorsque viendrait le moment de les inviter volontairement à être aspergés.

Au crédit de chacun des superviseurs choisis, les vingt-quatre (24) officiers, sans exception, ont accepté cette condition. La formation des superviseurs instructeur a été diffusée à l'école de formation les 9/10 et 16/17 novembre 1994 et, aussitôt complétée, ceux-ci avaient l'autorisation de commencer celle de leur personnel.

La formation des policiers utilisateurs a commencé dans la dernière semaine de novembre 1994 et, dans le but de minimiser les impacts sur les opérations policières et d'assurer une certaine cohérence dans la diffusion de l'information, nous avons cru bon de jumeler les districts, de façon à ce que cette formation soit donnée toujours en équipe de deux (2) instructeurs.

Comme ce fut le cas avec celle offerte aux superviseurs instructeurs, la formation des policiers utilisateurs contenait un volet théorique sur *l'oléorésine Capsicum* comme arme intermédiaire et les effets de ce produit.

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Formation (suite)

L'après-midi de la journée de formation a été consacré à la pratique avec les aérosols inertes, suivi d'une expérimentation des effets physiologiques de *l'oléorésine Capsicum sur une* base volontaire par chacun des participants.

A l'intérieur d'une période d'environ quatre (4) semaines, tous les six cents vingt-six (626) policiers participants ont été formés et conséquemment équipés avec *l'oléoresine Capsicum* modèle « *Cap-Stun* ». *Il est à noter que nous avons obtenu un taux d'aspersion volontaire se chiffrant globalement à quelque 75% des policiers participants des quatre (4) districts.*

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Processus de neutralisation

L'oléorésine Capsicum, comme arme intermédiaire, vise principalement à assister les policiers lors d'interventions auprès des personnes agressives ou violentes. Dans plus de 80% les effets sont instantanés, permettant aux policiers d'avoir recours à d'autres méthodes de contrôle tel que menottes. Cependant, étant donné que *l'oléorésine Capsicum* (poivre de cayenne) est appelé à provoquer une irritation des yeux, du nez ainsi qu'une sensation de brûlure sur la peau, les policiers doivent autant que possible initier le processus de neutralisation en exposant les parties contaminées à l'eau froide.

A cette fin, un aménagement physique a été réalisé dans chacun des quatre (4) districts, permettant aux prévenus de se rincer les yeux et d'avoir à leur disponibilité, dans les blocs cellulaires, des bacs d'eau.

Vers le début de janvier 1995, nous avons fait l'acquisition d'une quantité limitée d'un nouveau produit sur le marché, « *Bio-Shield* », sous forme d'aérosol et, selon les manufacturiers, ce produit permet une neutralisation des effets de *l'oléorésine Capsicum* dès son application sur les parties contaminées. Un exemplaire de ce produit a été placé dans chacun des véhicules des sergents superviseur et chargés de relève.

OBJET ET ENCADREMENT DE L'ÉTUDE

Plan de communication

La popularité de *l'oléorésine Capsicum* parmi les Services policiers nord-américains, de même que l'attention que lui accordent les journalistes et les autorités responsables de la sécurité publique, faisaient en sorte que plusieurs personnes suivaient de près le projet pilote. Par conséquent, nous avons développé un plan de communication, tant à l'interne qu'à l'externe, visant à renseigner la clientèle cible sur l'ensemble des volets du projet pilote.

Pour la clientèle externe, nous avons d'abord privilégié une conférence de presse survenue le 23 novembre 1994, et au cours de laquelle les journalistes ont été saisis de tous les volets du projet pilote, en plus d'informations techniques sur *l'oléorésine Capsicum*. Cette conférence de presse, qui a su attirer un très grand nombre de journalistes des presses écrites et électroniques, comprenait également une démonstration pratique de *l'oléorésine Capsicum*.

La pochette qui a servi pour ce point de presse a été distribuée à chacun des quatre (4) Commandants de district, en les invitant à poursuivre la transmission de l'information au niveau des journalistes de leur quartier.

Finalement, nous avons établi une communication privilégiée avec Urgence Santé, les Centres hospitaliers situés près des quatre (4) districts, en plus des Cours municipales et la Cour criminelle du Québec, en les informant sur notre utilisation de *l'oléorésine Capsicum*, ses composantes chimiques ainsi que les effets produits.

Quant à tous les employés du Service, nous avons d'abord privilégié l'envoi d'un communiqué interne, les renseignant sur tous les volets du projet pilote. Une édition Vidéo Mag a également abordé la question. Finalement, pour ce qui est du personnel de chacun des quatre (4) districts concernés, un bulletin d'information local a été préparé et les Commandants ont été invités à se servir de ce véhicule afin de tenir tout le personnel au courant de l'évolution du projet pilote et de ses résultats.

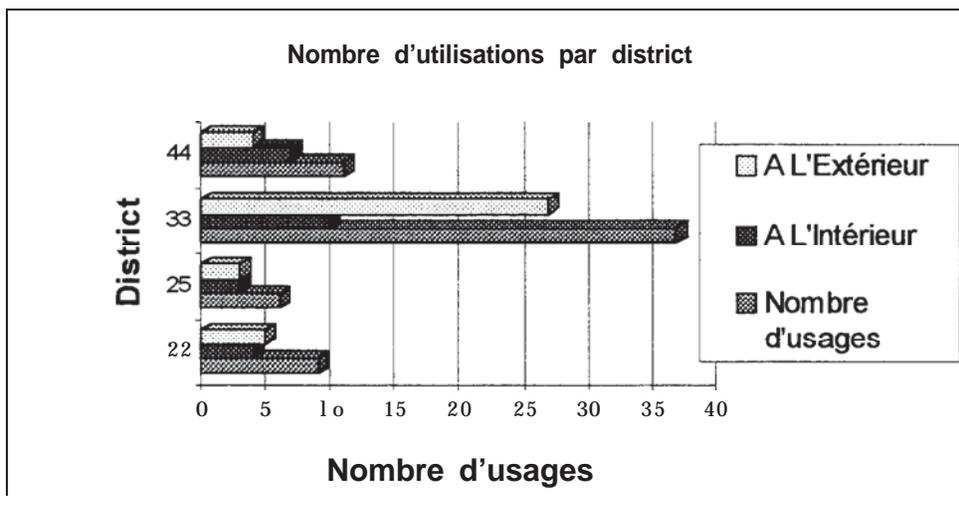
ÉVALUATION DES RÉSULTATS

L'évaluation des résultats du projet pilote s'est basée principalement sur un examen détaillé de chacun des événements où des policiers ont fait usage de *l'oléorésine Capsicum*. Comme document de référence, nous nous sommes servis des rapports d'événement et des rapports « Relevé d'utilisation du Capsicum » (8). En plus, notre évaluation a été enrichie par une appréciation des réponses obtenues du questionnaire envoyé aux six cents vingt-six (626) participants. Finalement, nous avons tenu des rencontres « séances de rétroaction » avec un échantillonnage de chacune des catégories de policiers concernées.

Sommaire des utilisations

Entre le 18 novembre 1994 et le 30 avril 1995, nous avons enregistré un total de soixante-trois (63) utilisations de *l'oléorésine Capsicum*, réparties de la façon suivante:

Figure # 1 - Nombre d'utilisations par district



La figure #1, nous illustre que le district 33 a enregistré près de 60% des cas d'utilisation. Cette situation s'explique, entre autres, par la nature du travail que rencontrent habituellement les policiers de ce district et, aussi, par un nombre plus important au niveau du personnel par rapport aux trois (3) autres districts participants.

Également, on peut voir que *l'oléorésine Capsicum* fut utilisé presque deux (2) fois plus souvent à l'extérieur qu'à l'intérieur et ce malgré le fait que l'expérimentation s'est faite pendant la période hivernale.

(8) Rapport « Relevé d'utilisation du Capsicum »/ SPCUM (Annexe C)

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Sommaire des utilisations

Figure # 2 - Fréquence des utilisations par Jour

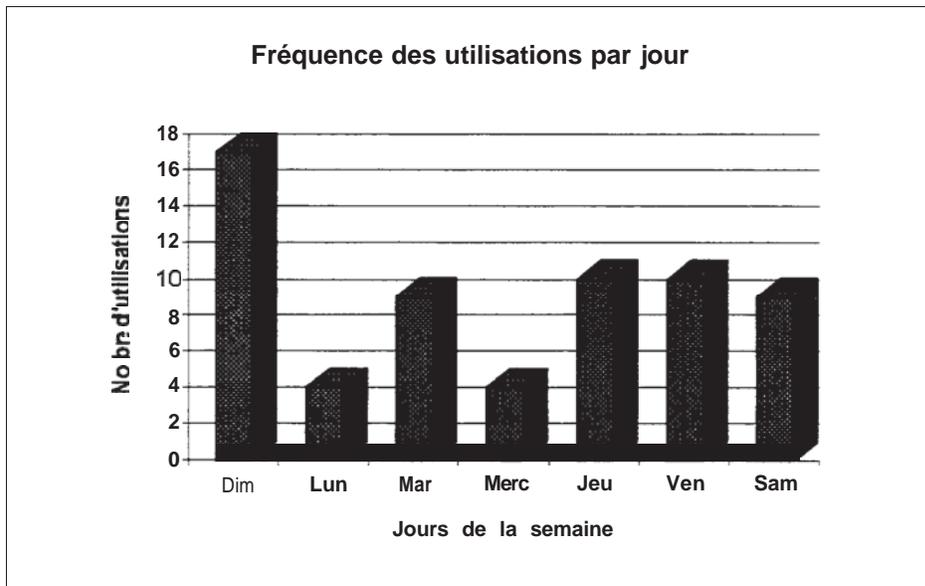
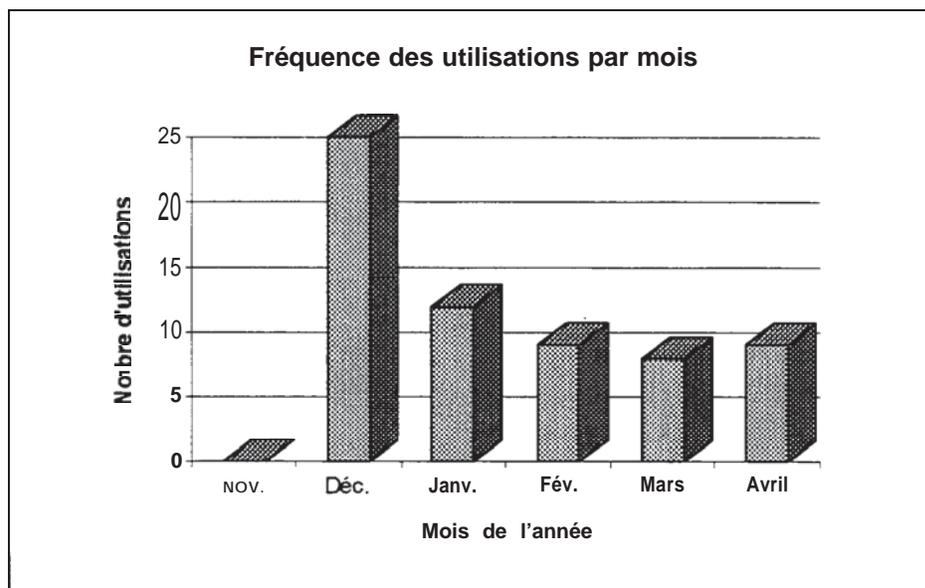


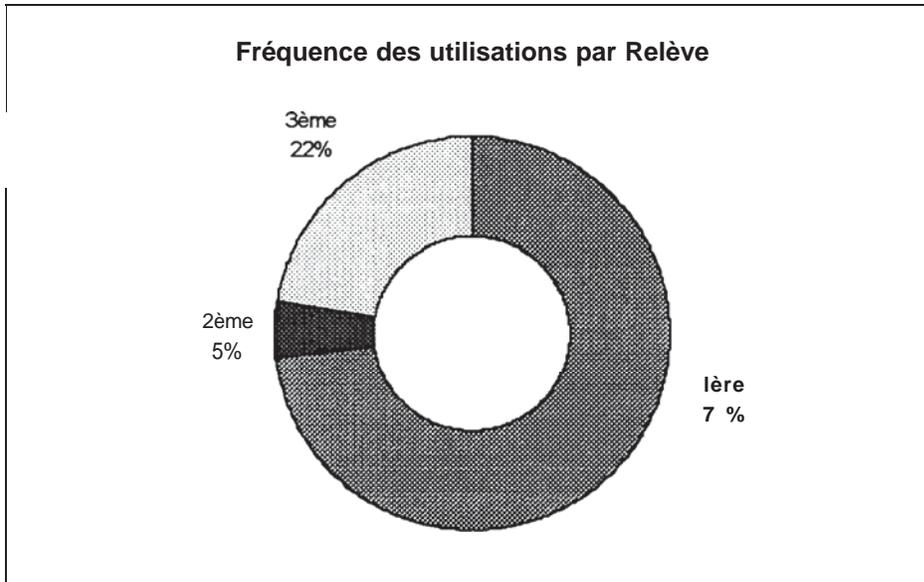
Figure # 3 - Fréquence des utilisations par Mois



ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Sommaire des utilisations

Figure # 4 - Fréquence des utilisations par Relève



On peut voir, sur les figures #2, #3, #4 que *'oléorésine Capsicum* fut utilisé majoritairement sur la première relève (73%) les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, et que près de 96% (60) des utilisations sont survenues sur la première et la troisième relèves.

Contrairement à l'expérience vécue au Service de police métropolitaine de Toronto, les policiers du Service ont fait une plus grande utilisation de *'oléorésine Capsicum* dès la réception des canettes aérosol dans les unités.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Sommaire des utilisations

Une des explications possibles à ce comportement est la nature du travail policier habituellement rencontré pendant la période des fêtes de Noël et Jour de l'An. Les données statistiques des armées antérieures confirment que, durant cette période, les policiers sont appelés à intervenir plus souvent auprès de personnes agressives, dont le comportement est influencé par la consommation d'alcool. On peut aussi conclure que les objectifs de formation ont été atteints, car dès la distribution du produit les policiers possédaient les connaissances et habilités nécessaires à son utilisation.

Tableau # 3 - Variation par code/nature

Arrestation lors altercation directe avec policiers	Arrestation pour autre infraction au Code Criminel	Appel pour cas psy-chiatrique	Assistance Urgence Santé	Chiens	Non autorisé	Total
41	9	1	9	2	1	63

Tableau # 4 - Variation par état du prévenu

Agressivité physique	Influence drogue	Influence alcool	Influence drogue/alcool	Cas psychiatrique	Foule agressive	Total
16	11	26	5	1	1	60

Ces tableaux nous révèlent une utilisation de près de 80% lors d'événements où les conditions d'arrestation existaient. En dix (10) occasions, les policiers ont eu recours à ce produit lors d'interventions d'assistance à Urgence Santé, dont une auprès d'une personne souffrant d'une (1) maladie psychiatrique. En deux (2) occasions, des chiens menaçants étaient la cible et, finalement, une (1) utilisation non autorisée n'a atteint personne et a résulté en une accusation disciplinaire au policier concerné.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Sommaire des utilisations

L'utilisation de *l'oléorésine Capsicum* vers une foule agressive s'est faite par un policier du district 33 dans le but de disperser un attroupement de personnes occupant la voie publique devant un club de nuit à 04H00 du matin et au cours duquel une vitrine d'un commerce fut fracassée.

Dans les soixante (60) cas d'utilisation auprès des individus, dont une (1) seule concerne une personne de sexe féminin, la présence d'une menace à l'intégrité physique, soit des policiers ou d'une tierce personne, existait. Dans quarante-deux (42) cas, la personne visée était sous l'influence soit de drogue, d'alcool, ou d'une combinaison des deux et, dans sept (7) incidents, les policiers ont été confrontés par des personnes armées, soit d'armes blanches ou autres armes offensives.

Le rapport « Relevé d'utilisation du Capsicum » prévoyait une appréciation du superviseur du policier concerné, de même qu'une prise de décision par le chargé de relève sur la justification ou non de l'utilisation. Dans tous les soixante-trois (63) cas, sauf un (1), les officiers ont trouvé justifiée la décision du policier d'avoir recours à cette arme intermédiaire.

Malgré le fait que presque la totalité des utilisations d'*oléorésine Capsicum* a été justifiée, on dénote cependant que dans vingt (20) occasions une tierce personne a aussi été incommodée par les effets du produit. Neuf(9) de ces cas concernaient des citoyens, tandis que les onze (11) autres impliquaient des policiers. Aucune de ces aspersions accidentelles a occasionné un recours à des soins médicaux et, pour ce qui est du personnel policier, ce fait a provoqué aucun arrêt de travail.

Les policiers utilisateurs nous ont aussi communiqué leur appréciation du produit via le « Relevé d'utilisation du Capsicum » et le tableau ci-après nous indique un taux de satisfaction au-delà de 90%. Quant aux quelques cas où les résultats escomptés n'ont pas été atteints, les répondants nous mentionnent, par contre, des conditions atmosphériques défavorables ou la présence d'un haut degré de toxicomanie chez les prévenus.

Tableau # 5 - Appréciation du produit par les policiers utilisateurs

Excellent	Bon	Pauvre	Inconnu	Total
45	9	6	3	63

-ÉVALUATION DES RESULTATS

Sommaire des utilisations

Finalemment, aux dires de tous policiers concernés par le projet pilote, le processus de neutralisation des prévenus aspergés, essentiellement via les bacs d'eau disponibles dans chacun des districts, s'est avéré adéquat et efficace. Les quatre aménagements permettant de rincer les yeux n'étaient pas requis, car la méthode la plus efficace de neutralisation exige un contact de l'eau avec l'ensemble des parties aspergées. Nous sommes à l'aise avec cette conclusion car en aucune occasion les districts policiers ont dû taire appel à des soins médicaux. Nos vérifications auprès des salles d'urgence des hôpitaux limitrophes se sont aussi avérées négatives.

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Rétroaction

Résultat des questionnaires et des rencontres en « séances de rétroaction »

En plus de l'évaluation des rapports d'événement et « Relevé d'utilisation du Capsicum », nous avons également élaboré un questionnaire (8) permettant à chacun et chacune des employés(ées) impliqués(ées) dans le projet pilote de se prononcer sur un certain nombre de sujets pertinents.

Divisé en quatre (4) sections distinctes, à savoir:

- l'appréciation de l'équipement,
- la formation,
- le guide d'utilisation et
- généralités,

le questionnaire comprenait aussi un addendum destiné exclusivement au personnel policier qui a fait usage de *l'oléorésine Capsicum*, de même qu'une partie destinée au personnel enquêteur, sollicitant leur opinion au niveau de l'impact de ce produit sur le déroulement de son enquête. La dernière section dudit questionnaire permettait aux superviseurs et chargés de relève de nous communiquer leurs commentaires sur la gestion de *l'oléorésine Capsicum*, le modèle de formation utilisé, les directives et procédures administratives, l'efficacité du produit « Bio-Shield » et, finalement, sur la distribution éventuelle de *l'oléorésine Capsicum*, advenant une évaluation favorable du projet pilote.

SUT six cents vingt-six (626) questionnaires envoyées, nous en avons reçu un total de trois cents quatre-vingt-un (381) complétés, ce qui représente un taux de réponse se chiffrant à 61%.

(8) Questionnaire d'évaluation du Capsicum / SPCUM (Annexe D)

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Rétroaction

L'évaluation des réponses fournies au questionnaire révèle les informations suivantes quant à:

la formation:

- 83% des répondants ont enregistré un degré de satisfaction très élevé et élevé quant à la formation face à la manipulation de *l'oléorésine Capsicum* ainsi qu'aux effets attendus de ce produit;
- 71% se sont dits très satisfaits ou satisfaits des informations communiquées sur l'efficacité du produit ainsi que sur les procédés de neutralisation, tant pour les prévenus que pour les personnes aspergées accidentellement;
- 92% des officiers répondants nous recommandent de maintenir notre modèle de formation et
- quelque 275 des 381 répondants (72%) nous recommandent que l'on exige l'aspersion volontaire avant de remettre le produit aux policiers;

l'équipement:

- 93% nous ont communiqué une appréciation favorable de l'équipement et un seul problème fut signalé au niveau de l'attache de l'étui qui est inconfortable au niveau de la hanche;
- 99% des répondants estiment que *l'oléorésine Capsicum* devrait faire partie de l'équipement régulier du Service et près de 81% des agents répondants ont déclaré que le capsicum a amélioré leur sentiment de sécurité lorsqu'ils travaillent en solo ou duo;
- 91% des répondants (L/D et S/D) ont dit oui à une distribution au personnel enquêteur des districts et ce en dépit du fait qu'aucune utilisation n'a été enregistrée par ces derniers au cours du projet pilote;

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Rétroaction

les formulaires et directives:

- à peine 11% se disent peu ou insatisfaits du guide sur l'utilisation, sans pourtant préciser leur insatisfaction;
- 68% des officiers (sergents et lieutenants) jugent pertinents que l'on maintienne l'obligation de rédiger un rapport suite à chaque utilisation de *l'oléorésine Capsicum* et qu'un (1) seul officier soit appelé à se prononcer sur le geste;

En début de juin 1995, cinq (5) rencontres « séances de rétroaction » ont été tenues regroupant un total de vingt-huit (28) agents, sergents et/ou lieutenants des quatre (4) districts impliqués. De plus, une communication téléphonique a été établie auprès de quelques sergents-détectives et lieutenants-détectives. Le but visé par ces séances de rétroaction était une validation des conclusions tirées de nos évaluations de l'ensemble des documents du projet pilote, y compris les questionnaires complétés, jumelée aux premières réactions face aux recommandations anticipées.

L'ensemble des constatations tirées de l'évaluation des questionnaires a été bonifié lors de ces rencontres et les personnes consultées nous ont communiqué des commentaires additionnels sur les points suivants:

- à l'intérieur de la formation, il serait souhaitable d'identifier un seul code à l'usage de *l'oléorésine Capsicum*, de façon à uniformiser cette information auprès de tous les utilisateurs;
- au plan de l'information, la confection d'un dépliant sur les effets de *l'oléorésine Capsicum* permettrait d'informer autant les personnes aspergées que nos partenaires dans les centres hospitaliers;
- au plan de la distribution, le Service devrait privilégier tout le personnel policier affecté aux opérations. Quant au personnel des enquêtes, une quantité limitée de canettes aérosol pourrait être mise à leur disposition comme équipement collectif

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Rétroaction

- autant les agents que les officiers (hommes et femmes) sont tous d'accord pour dire qu'ils se sentent beaucoup à l'aise et en sécurité lors d'interventions auprès de personnes agressives ou violentes et les officiers constatent une plus grande implication de la part des patrouilleurs solo;
- en ce qui a trait aux exigences administratives du Service, tous sont d'opinion que la politique actuelle sur l'usage de la force combinée avec le guide d'intervention couvre adéquatement les besoins. Le rapport circonstanciel que l'on exige suite à chaque utilisation doit être maintenu en éliminant les parties propres au projet pilote;
- la distribution de *l'oléorésine Capsicum* ne devra pas modifier la position du Service relativement à l'équipement «lampe-bâton », les officiers jugent importante cette pièce d'équipement.

Les participants aux rencontres « séances de rétroaction » nous ont fait part de certains faits non comptabilisés dans l'évaluation des rapports officiels du projet pilote. A titre d'exemple, ils nous ont entretenus sur l'effet **dissuasif provoqué** par *l'oléorésine Capsicum* chez certains individus. Peu de temps après son arrivée dans les districts et au fur et à mesure que les policiers en faisaient usage, ils se sont rendu compte que souvent ils n'avaient qu'à démontrer leur intention de s'en servir lorsque confrontés par une personne agressive pour qu'elle se rend sans aucune riposte.

C'est pour cette raison que tous les agents et officiers rencontrés nous ont affirmé leur vive conviction à l'effet que *l'oléorésine Capsicum* diminue considérablement les risques de blessures graves, tant pour les policiers que les prévenus

ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Autres vérifications

Nous avons tenté de voir s'il y avait une corrélation entre *l'oléorésine Capsicum* et une réduction des blessures, soit de policiers ou de prévenus, lors d'interventions. Tel que déjà mentionné dans la partie « Sommaire des utilisations » de ce document, **aucune blessure**, de citoyens ou de policiers, est attribuable à l'utilisation ou aux effets du produit.

Avec la collaboration du module Santé de la section Gestion du personnel, nous avons tenté d'évaluation si le fait d'équiper les policiers avec *l'oléorésine Capsicum* avait un impact direct sur la réduction des accidents de travail. Nous avons choisi quatre (4) districts témoins pour comparer le nombre d'heures d'accidents de travail. Une baisse générale des absences au niveau des accidents de travail, autant dans les districts témoins que les districts concernés par le projet pilote, nous empêche malheureusement d'en tirer des conclusions valables.

Par ailleurs, nos vérifications auprès du module des Réclamations de la CUM nous révèlent, qu'en date de ce rapport, **aucune poursuite civile** a été entamée et seulement deux (2) réclamations sont enregistrées dans un même événement s'étant produit le 22 décembre 1994 dans un club de nuit du district 33.

Sur le plan disciplinaire un (1) seul événement, dont il est question dans la partie « Sommaire des utilisations », est en voie de traitement par la Division des Enquêtes Internes du Service. Une vérification auprès du Commissaire à la déontologie policière nous révèle que trois (3) plaintes sont présentement sous enquête. Chacune de ces plaintes concerne des utilisations survenues au tout début du projet (décembre 1994) et à stade-ci aucune décision n'a été prise.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal est à la recherche constamment d'outils et méthodes de travail lui permettant d'améliorer la qualité de ses services à la population et d'accroître sa sécurité, lorsqu'il doit intervenir lors de situations où l'intégrité physique de l'être humain est mise en cause.

Avec la venue de l'oléorésine *Capsicum*, en début des années 1990, les Directions des Services policiers pouvaient offrir aux policiers une arme complémentaire à l'arme à feu ou le bâton de service, lorsque confrontés à des personnes agressives ou violentes.

A notre humble avis, le projet pilote tenu dans les quatre (4) districts policiers au cours des derniers six (6) mois confirme sans aucun doute l'efficacité et la rentabilité de cet équipement pour tout le personnel policier travaillant dans les opérations.

Par conséquent, nous formulons les recommandations suivantes:

- 1.- *Que l'oléorésine Capsicum*, sous forme de canette aérosol, soit distribué à tout le personnel policier des opérations, en privilégiant tous les factionnaires, patrouilleurs solo et duo, agents de circulation, d'enquêtes-accident et de police-jeunesse ainsi qu'à tout le personnel superviseur;
2. Que cette distribution soit faite dans les meilleurs délais;
3. Que les responsables des unités qui interviennent en soutien aux opérations puissent avoir à leur disposition une quantité limitée de canettes aérosol, qui serviraient comme équipement collectif de l'unité;
4. Qu'on récupère les canettes aérosol déjà distribuées et qui ne correspondent pas à la distribution recommandée aux points 1 et 2;
5. Qu'on entreprenne des négociations avec la Fraternité des policiers et policières de la CUM, via le Comité paritaire, en vue de permettre l'acquisition des équipements à même les crédits d'uniforme 1995;

CONCLUSION ET RECOMM_ ANDATIONS

6. *Que* le modèle de formation soit maintenu dans sa forme actuelle et qu'on vérifie la possibilité d'exiger de notre personnel l'aspersion obligatoire avant de procéder à la distribution, sauf une restriction médicale confirmée par un écrit d'un médecin;
7. *Que* le projet « Guide d'intervention » soit officialisé;
8. Qu'on maintienne le système de distribution et contrôle expérimentés lors du projet pilote, en rajoutant une obligation aux Commandants des unités concernées d'effectuer une inspection bi-annuelle des canettes aérosol en circulation;
9. Qu'on procède à une distribution de bacs d'eau pour chacune des unités appelées à recevoir des prévenus aspergés;
10. Qu'on récupère le produit « Bio-Shield » de chaque véhicule des superviseurs, en attendant des résultats d'évaluation du Centre Canadien de la Recherche Policière;
11. Qu'on commande l'élaboration d'un dépliant d'information destiné à renseigner toute personne concernée par *l'oléorésine Capsicum*, sur ses effets et composantes chimiques;
12. Qu'on se procure le modèle « First Defense MK3 », avec l'étui en nylon ou en cuir plutôt que le modèle « Cap-Stun » utilisé dans le projet.

Cette dernière recommandation est basée sur plusieurs points. D'abord, dans l'étude effectuée par la section Technique du Service en 1993, le Commandant à l'époque, M. Marc St-Laurent, mentionnait dans sa conclusion et je cite:

« Le « First Defense » nous est apparu un produit efficace qui est comparable au « Cap-Stun »

et plus loin dans son paragraphe il dit:

« En plus des aspects opérationnels, il y aurait lieu de tenir compte, lors du choix d'une marque de commerce, de certains autres éléments tels que le coût du produit, le nombre de jets par bombonnes, etc »

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La marque « Cap-Stun » a été achetée à l'intérieur du projet pilote principalement à cause du jet conique vs le jet direct de la marque « First Defense ». A ce moment, nous avons certaines préoccupations quant à l'habileté d'un policier d'atteindre une personne lorsque celle-ci représente une menace et on s'est dit que dans de telles situations un jet conique serait plus efficace.

Toutefois, les expériences vécues, particulièrement au cours de la partie pratique de nos séances de formation, nous ont démontré que les policiers deviennent très habiles avec la canette aérosol. Il faut aussi reconnaître que la durée de notre formation des utilisateurs est le double de celle qui s'est donnée à Ottawa et à Edmonton, justement à cause de la demi-journée consacrée à la partie pratique.

L'étude de la Police municipale d'Edmonton ⁽³⁾ a été très concluante sur les avantages de la marque « First Defense MK III » vs le « Cap-Stun » (Modèle 2305). Le « First Defense MK III » se démarque d'abord par le nombre de jets par canettes (23 vs 9), la concentration de *l'oléorésine Capsicum* (10% vs 5.5%), de sa inflammabilité, de sa faible probabilité d'une contamination d'une tierce personne et de son étui que l'on qualifie d'excellent et qui est par ailleurs disponible en cuir et en nylon. Finalement, la canette « First Defense MK III » coûte environ la moitié du prix d'une canette de « Cap-Stun » et le prix des étuis d'un ou l'autre s'équivaut.

Le Service de police de la CUM devrait donc, dans les meilleurs délais, utiliser *l'oléorésine Capsicum* selon les recommandations déjà formulées.

Même si *l'oléorésine Capsicum* reste une arme intermédiaire qui ne remplace pas l'arme de service comme certains médias l'ont exprimé relativement à certains incidents graves, son utilisation permettrait sans aucun doute de désamorcer plus facilement l'escalade de la violence qui risque de survenir lors de certaines arrestations.

REMERCIEMENTS

Le succès d'une approche d'un groupe de travail multi-disciplinaire repose souvent sur plusieurs éléments. Premièrement, les intervenants doivent d'abord accepter d'y participer volontairement sachant que cette participation les amènera sans doute des responsabilités et du travail supplémentaire à ceux qu'ils assument actuellement.

Deuxièmement, plus souvent qu'autrement, le responsable du groupe de travail est choisi selon son positionnement dans la hiérarchie de l'organisation et non pas nécessairement à cause de ses connaissances en la matière, ni de ses habiletés de dirigeant. Hors les membres du groupe doivent faire preuve d'une grande capacité sur le plan de la souplesse et du discernement.

Troisièmement, les personnes doivent accepter de travailler dans l'ombre. Règle générale, ce n'est que vers celui qui dirige le groupe que l'on est porté à témoigner les reconnaissances et parfois des remerciements.

A titre de responsable du comité de coordination du projet pilote, je peux vous dire que les reconnaissances et remerciements doivent d'abord être adressés, non pas à moi seul, mais à tous les membres du comité. Pour moi, ce fut un vrai plaisir d'avoir eu l'occasion de travailler en étroite collaboration avec des gens qui se démarquent par leur haut degré de professionnalisme et de dévouement, et je les cite: Madame Louise Boisvert, M. Alain Dagenais, M. Jacques Diné, Madame Lise Dumais, M. Régis Giesecke, M. Michel Gignac, Madame Nadine Girault, M. Yvan Goyette, M. Serge Meloche, M. Gilbert Roy, M. Michel Sarrazin et M. Jean-René Tremblay.

Je tiens aussi à reconnaître la contribution fort estimée des personnes ressources du Service et d'autres services policiers canadiens. De par leurs expériences antérieures et connaissance pratique, ils m'ont rapidement communiqué une appréciation détaillée de l'ensemble des enjeux reliés au dossier sur *l'oléorésine Capsicum*. Sincères remerciements à M. John Arnold du Centre canadiens de recherches policières, M. Alain Barbagallo et M. Jean Collin de notre Service et M. Bob Proulx du Service de police d'Ottawa

Pour sa part, Madame Louise Boisclair a grandement contribué au moment de l'édition du rapport et je la remercie chaleureusement. Finalement, je veux souligner l'excellente contribution de ma secrétaire, Madame Louise Riopel, qui a grandement collaboré, non seulement comme secrétaire lors de chacune des réunions, mais aussi au moment de la confection de ce rapport.



BIBLIOGRAPHIE

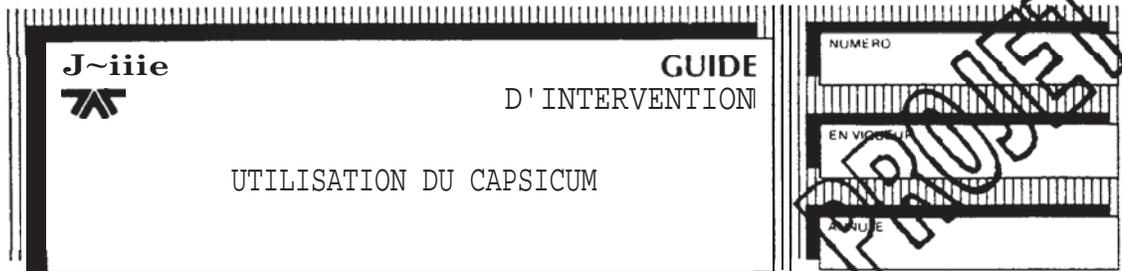
- (1) S.é-m. R Bonnar, Gendarmerie Royale du Canada, « TM-19-94F Capsicum oléorésineux », Etude réalisée par la GRC et le CCRP, Avril 1994
- (2) Metropolitan Toronto Police, « Evaluation - Oleoresin Capsicum Aerosol Projectors », Réf Sergeant Gary Pitcher of Training and Education Unit
- (3) Sergeant N. Lipinski, Tactical Section, « Edmonton Police Service Oleoresin Capsicum Evaluation, May 1992
- (4) John Granfield, Jami Onnen et le Dr Charles S. Petty, « L'aérosol capsique est-il mortel? » (Traduction, par Julie Berthiaume, d'un texte tiré de l'Executive Brief de mars 1994, publié par l'AICCP à Alexandria, en Virginie)
- (5) The American Civil Liberties Union of Southern California, « Pepper Spray Update: More Fatalities / More Questions », Juin 1995

ANNEXES

A GUIDE D'UTILISATION

B RELEVÉ D'UTILISATION DU CAPSICUM

C QUESTIONNAIRE



Le CAPSICUM est une arme intermédiaire qui représente une alternative au recours à la force physique, au bâton et, dans certains cas, à l'arme à feu. Utilisée correctement, cette arme offensive réduit les risques de blessures tant pour le personnel policier que pour la personne que l'on doit maîtriser.

Le CAPSICUM constitue une étape supplémentaire dans le recours progressif de l'usage de la force, à savoir :

- intervention verbale
- intervention physique
- recours à des armes intermédiaires :
 - CAPSICUM
 - bâton, lampe
- arme à feu

Le Service a fait le choix du modèle cap-stun qui se présente sous la forme d'une bombe aérosol et dont le jet vaporisé est conique. Il renferme un produit irritant extrait du poivre de Cayenne et d'une variété de piments. Ce produit, peut être vaporisé à une distance maximale de 15 pieds. Un simple jet d'une seconde dirigé directement dans le visage, à une distance de 4 à 6 pieds, est suffisant pour affecter, en moins de 5 secondes, les yeux, la peau et le système respiratoire de la personne aspergée. Celle-ci a de la difficulté à respirer, tousse, ressent une sensation de brûlure dans les yeux et sur la peau. Elle ne peut garder les yeux ouverts et se trouve ainsi désorientée.

USAGE ET ENTREPOSAGE DU CAPSICUM

Le CAPSICUM se porte à la ceinture, préférablement du côté de l'arme de service.

Le CAPSICUM est une arme prohibée par la loi et, par conséquent, ne doit servir qu'à un usage policier. Les policiers sont invités à prendre les mêmes précautions que demande une arme à feu. L'idéal serait de conserver le Capsicum au niveau de l'unité, verrouillée dans sa case lorsqu'il n'est pas en service.

POINTS A PRENDRE EN CONSIDÉRATION AVANT DE RECOURIR AU CAPSICUM

Le CAPSICUM est une arme intermédiaire efficace, mais elle ne remplace pas l'arme à feu. Il est important que le policier reconnaisse les situations dans lesquelles l'utilisation du CAPSICUM peut constituer pour lui un danger. Voici quelques points à considérer avant de recourir au CAPSICUM.

- Les effets du produit peuvent varier avant de se manifester, certaines personnes qui ont pris des drogues ou qui souffrent de trouble mental peuvent ne pas ressentir les effets du CAPSICUM aussi rapidement.
- le policier doit être prudent s'il est en présence de quelqu'un qui attaque avec un couteau ou un bâton et qu'il décide d'utiliser le cap-stun.

- Lorsqu'il est utilisé dans une pièce fermée et peu ventilée, le CAPSICUM peut incommoder toutes les personnes présentes dans la pièce.
- Le produit contenu dans le CAPSICUM étant inflammable, il faut éviter de l'utiliser près des flammes.
- Un chien entraîné à l'attaque réagira très peu au produit irritant du CAPSICUM. Le produit risque de le rendre plus agressif.

PREMIERS SOINS À DONNER À UNE PERSONNE ASPERGÉE DE CAPSICUM

Une fois qu'un individu a été maîtrisé, le policier doit lui donner les premiers soins le plus tôt possible. Pour ce faire, il :

- rassure la personne;
- la transporte dans un endroit aéré;
- expose le visage de la personne au vent si possible, et y applique de l'eau froide.

Une fois au poste, la personne aspergée enlève les vêtements vaporisés, surtout les lainages, et se nettoie à l'aide des bacs à eau prévus à cet effet. Elle doit veiller à éponger (et non froter) les parties du corps exposées au produit irritant.

Les effets du produit irritant durent de 30 à 45 minutes. Si les symptômes persistent après ce temps, le policier avise l'officier de poste.

PERSONNE ASPERGÉE ACCIDENTELLEMENT

Lorsqu'un individu ou un policier est aspergé accidentellement;

- on rassure la personne en l'informant des effets du produit et sa durée.
- On l'aide pour qu'elle puisse s'asperger avec de l'eau fraîche les parties du corps affectées.
- L'individu aspergé, s'il le désire, peut communiquer avec une tierce personne.

RELEVÉ D'UTILISATION DU CAPSICUM

No. Cvénement:

Lieu d'utilisation:

Intérieur:

Extérieur:

conditions ambiantes:

venteux

normal

température ambiante: _____

pluvieux

éclairage:

éclairé

semi-obscurité

obscurité

Distance estimée du jet (policier/personne visée): _____

Moment de la vaporisation (heure): _____

Personne directement visée par la vaporisation

Etat (encercler): normal malade mental drogué sous infl. alcool

Particularité pouvant influencer l'efficacité du produit (port de verre, etc.):

Résultats de l'utilisation:

Appréciation du produit: Excellent Bon Pauvre

Commentaires:

Procédures de neutralisation du produit:

début de la neutralisation (heure): _____

fin de la neutralisation (heure): _____

Commentaires:

Vaporisation accidentelle de citoyen(s):

Oui ou Non

Vaporisation accidentelle d'un policier:

Oui ou Non

Commenter:

Distance de la (des) personne(s) aspergée(s) accidentellement par rapport à celle visée: _____

Nature de l'assistance apportée aux personnes aspergées accidentellement (expliquer):

Appréciation du superviseur:

signature: _____

date: _____

Décision du chargé de relève:

justifié ou non-justifié

Recommandation:

signature: _____

date: _____

DISTRIB.: Orig./ dossier , copie: 1 Coord. rég. Ouest , 1 O/C de l'unité, 1 sect. Recherche et Planification
N.B. joindre 1 copie du rapp. d'événement à la copie transmise à la sect. Recherche et Planification

RELEVÉ D'UTILISATION DU CAPSICUM

No. événement:

Lieu d'utilisation:

Intérieur:

Extérieur:

conditions ambiantes:

normal

température ambiante: _____

pluvieux

éclairage:

éclairé

semi-obscurité

obscurité

Distance estimée du jet (policier/personne visée): _____

Moment de la vaporisation (heure): _____

Personne directement visée par la vaporisation

Etat (encercler): normal malade mental drogué sous infl. alcool

Particularité pouvant influencer l'efficacité du produit (port de verre, etc.):

Résultats de l'utilisation:

Appréciation du produit:

Excellent Bon Pauvre

Commentaires:

Procédures de neutralisation du produit:

début de la neutralisation (heure): _____

fin de la neutralisation (heure): _____

Commentaires:

Vaporisation accidentelle de citoyen(s):

Oui Non

Vaporisation accidentelle d'un policier:

Oui Non

Commenter:

Distance de la (des) personne(s) aspergée(s) accidentellement par rapport à celle visée: _____

Nature de l'assistance apportée aux personnes aspergées accidentellement (expliquer):

Appréciation du superviseur:

signature: _____

date: _____

Décision du chargé de relève:

justifié ou non-justifié

Recommandation:

signature: _____

date: _____

DISTRIB.: Orig./ dossier ; copie: 1 Coord. rég. Ouest, 1 O/C de l'unité, 1 sect. Recherche et Planification
N.B. joindre 1 copie du rapp. d'événement à la copie transmise à la sect. Recherche et Planification

RELEVÉ D'UTILISATION DU CAPSICUM

No. événement:

Lieu d'utilisation:

Intérieur: Extérieur: conditions ambiantes:
température ambiante: _____
éclairage:

Distance estimée du jet (policier/personne visée): _____ Moment de la vaporisation (heure): _____

Personne directement visée par la vaporisation

Etat (encercler):

Particularité pouvant influencer l'efficacité du produit (port de verre, etc.):

Résultats de l'utilisation:

Appréciation du produit:
Commentaires: _____

Procédures de neutralisation du produit:

de la neutralisation (heure): _____ fin de la neutralisation (heure): _____
Commentaires: _____

Vaporisation accidentelle de citoyen(s):

Vaporisation accidentelle d'un policier:

Commenter: _____

Distance de la (des) personne(s) aspergée(s) accidentellement par rapport à celle visée: _____

Nature de l'assistance apportée aux personnes aspergées accidentellement (expliquer):

Appréciation du superviseur:

signature: _____ date: _____

Décision du chargé de relève:

Recommandation: _____

signature: _____ date: _____

DISTRIB.: Orig./ dossier ; copie: 1 Coord. rég. Ouest, 1 O/C de l'unité, 1 sect. Recherche et Planification
N.B. joindre 1 copie du rapp. d'événement à la copie transmise à la sect. Recherche et Planification

Formation

Lors des sessions de formation, avez-vous fait l'objet d'une asperion volontaire de CAPSICUM?.....

Oui: Non:

Estimez-vous que la remise de CAPSICUM à un policier (policère) soit sujette à une asperion préalable pendant la période de formation?

Oui: Non:

La formation que vous avez reçue a-t-elle répondu à vos attentes sur:

Degré de satisfaction				
1	2	3	4	5

la manipulation du produit?

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

les effets attendus du produit?

<input type="checkbox"/>				
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

les restrictions pouvant affecter l'efficacité du produit?

<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------------------

les procédures de neutralisation du produit face:
à un prévenu?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

à une vaporisation accidentelle d'un citoyen?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	-------------------------------------

sur les effets de type "allergène" à surveiller sur une personne ayant été vaporisée par le produit?

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------	-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Y a-t-il des sujets d'information théorique pour lesquels vous aimeriez ou auriez aimé obtenir une formation additionnelle?

Oui: Non:

Si oui, lesquels? _____

Commentaires: _____

Guide d'utilisation

Le guide d'utilisation du CAPSICUM ...

Degré de satisfaction				
1	2	3	4	5

répond-il à vos attentes?

<input type="checkbox"/>				
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

est-il assez explicite?

<input type="checkbox"/>				
--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------	--------------------------

En quoi pourrait-on améliorer le guide d'utilisation pour répondre à vos attentes?

Généralités

Considérez-vous que le CAPSICUM doive faire partie de votre équipement régulier?

oui: Non:

Le fait d'avoir du CAPSICUM en votre possession a-t-il modifié votre sentiment de sécurité..

- face au travail en "solo"?
- face au travail en "duo"?
- quant à votre approche avec un individu violent?
- quant à votre approche avec un individu armé?
- quant à votre approche face à un groupe d'individus hostiles?

Amélioration de votre sentiment de sécurité?				
1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>				
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>				

c l c l c l 1 o o

D n n c l

Commentaires? _____

N.B. Cette section ne s'adresse qu'au personnel policier qui a fait usage du CAPSICUM dans le cadre de ses fonctions

Appréciation du produit

Auriez-vous des commentaires additionnels que vous aimeriez nous faire part, face à votre appréciation du produit, et qui n'auraient pu être consignés à l'intérieur du rapport complémentaire "Utilisation du CAPSICUM"? _____

D'après vous, le fait d'utiliser le CAPSICUM peut-il avoir eu un impact quelconque sur la durée de traitement d'un incident?

Aucune influence: + de temps: - de temps:

Commentez: _____

Si on se rapporte à la (aux) situation(s) où vous avez utilisé le CAPSICUM, qu'auriez-vous fait ou comment auriez-vous agi si vous n'auriez pas eu votre bombonne de CAPSICUM?

N.B. Cette section ne s'adresse qu'au personnel policier qui a fait usage du CAPSICUM et aux officiers (superviseurs et chargés de relève)

Neutralisation du produit

Appréciation				
1	2	3	4	5

Sur le site d'utilisation du produit; la disponibilité du produit BioShield, à même le véhicule du superviseur répond-elle aux exigences opérationnelles?

Pour le transport d'un **prévenu** qui a été aspergé de CAPSICUM, disposons-nous du matériel adéquat pour le soulager des effets du produit?

E I U U E I

Si non, quelle(s) suggestion(s) auriez-vous à proposer? _____

Au poste, les facilités de neutralisation du produit se sont avérées:

toujours adéquates.....

moyennement adéquates.....

en certaines circonstances, inadéquates:

Commentaires? _____

Addendum destiné aux superviseurs et aux chargés de relève

Appréciation et disponibilité du produit

Degré d'appréciation				
1	2	3	4	5

L'usage, du CAPSICUM a-t-il, d'après vous, limité de façon sensible les accidents et/ou blessures en devoir?

c l c l c l U

Commentaires: _____

Appréciation				
1	2	3	4	5

Au district, les modalités de contrôle (distribution, remplacement..) du produit sont-elles adéquates?

Avez-vous suffisamment de bombonnes de remplacement pour répondre à vos besoins opérationnels?

Jugez-vous suffisant le nombre de bombonnes BioShield qui a été rendu disponible au sein de votre unité?

Si les bombonnes BioShield sont jugées en nombre insuffisant, combien d'unités supplémentaires seraient requises et à quel endroit devrait-on les rendre disponibles?

Selon vous, y a-t-il des fonctions policières qui ne requièrent pas l'attribution de CAPSICUM à titre de pièce d'équipement?

Oui:

Non:

Si oui, lesquelles? _____

Addendum destiné aux superviseurs et aux chargés de relève (suite)

Formulaires et directives

Croyez-vous nécessaire que la Direction doive préciser, par le biais d'une politique ou d'une directive, la position officielle du SPCUM face au "continuum de la force" ainsi que la place que le CAPSICUM devrait y tenir

oui: Non:

Commentaires? _____

Les formulaires complétés par les usagers du CAPSICUM suffisent-ils pour bien expliquer les circonstances dans lesquelles ces derniers ont été amenés à utiliser ce produit.. .

Appréciation				
1	2	3	4	5

Formulaire d'événement?.....

l i l I I

Constat d'infraction?.....

I c l c l c l n

Y a-t-il nécessité de modifier les rapports actuels ou de créer un nouveau rapport complémentaire pour y relater les circonstances expliquant l'emploi de CAPSICUM lors d'une opération policière?

oui: Non:

Commentaires ou suggestions? _____

Jugez-vous pertinent qu'on vous demande de vous prononcer sur la justification de l'utilisation du CAPSICUM par votre personnel?

oui: Non:

Si oui, comment? _____

Addendum destiné aux superviseurs et aux chargés de relève (suite)

D'après l'expérience acquise au cours du projet pilote, y a-t-il des circonstances où l'usage du CAPSICUM serait déconseillé? oui: Non:

Quelles sont ces circonstances? _____

Formation

Si on devait procéder à une distribution massive de CAPSICUM dans tous les districts policiers, serait-il opportun de maintenir le même modèle de formation que celui utilisé dans le cadre du projet pilote, à savoir: faire appel à des **superviseurs/formateurs**? oui: Non:

Si non, auriez-vous des suggestions à apporter pour répondre à une telle éventualité?

Si le Service devait procéder à une distribution progressive du produit dans les districts, qui devraient être les premiers policiers à être privilégiés face à la réception de ce produit? Veuillez nous indiquer vos 6 choix de distribution initiale ainsi que l'ordre de distribution (de 1 à 6) que vous leur attribueriez.

Ordre de distribution	
Factionnaire	_____
Patrouilleur sol ...	_____
Patrouilleur duo ...	_____
Agent de circulation	_____
Police jeunesse.....	_____
Superviseur.....	_____
S/D.....	_____
Chargé de relève...	_____
L/D.....	_____

Commentaires: _____

**Addendum destiné aux S/D
ayant traité de dossiers liés à l'usage du CAPSICUM**

Avez-vous enquêté un prévenu qui aurait été soumis à une aspersion de CAPSICUM?

oui:

Non:

Si oui, nombre de cas: _____

L'usage du CAPSICUM a-t-il eu une incidence sur le déroulement de l'enquête?

oui:

Non:

Si oui, de quelle nature? _____

L'usage du CAPSICUM a-t-il eu une incidence sur la présentation de votre cause à la cour?

oui:

Non:

Si oui, de quelle nature? _____

Considérez-vous que le CAPSICUM doit faire partie de l'équipement de travail d'un S/D?

oui:

Non:

Si non, pourquoi? _____

Quels seraient les commentaires ou suggestions que vous aimeriez apporter face à la distribution de CAPSICUM à l'ensemble des policiers du Service?
